

Description des compétences de VGP (cf statuts de VGP)

- Les compétences obligatoires:

« Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30/12/1982 ».

- Pour l'ensemble des agglomérations hors Ile-de-France, la compétence est pleine et entière et fonctionne selon les règles classiques des services publics locaux (tarification, exécution en régie ou par l'intermédiaire d'un opérateur privé, taxes affectées ou non perçues par l'agglomération)

1- Description des compétences de VGP en matière de transport et de déplacements

Cadre juridique et réglementaire définissant l'organisation des transports collectifs en Ile-de-France :

- Décret n° 49-1473 du 14/11/1949 relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers;
- Ordonnance n° 59-151 et Décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France
- Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI)
- Loi n° 2000-1208 du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi « SRU »)
- Loi n° 2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales
- Décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 définissant les statuts du STIF

L'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, y compris Paris, fait l'objet d'un régime spécifique reposant sur :

- l'existence d'un établissement public territorial, **le STIF, autorité organisatrice des transports en IDF**;
- des entreprises de transport publiques et privées qui exploitent les réseaux de transport routiers, en relation contractuelle avec le STIF;
- des collectivités territoriales auxquelles le STIF a délégué une partie de ses compétences, Ces « **autorités organisatrices de second rang** » participent financièrement au fonctionnement des réseaux de transport.

1- Description des compétences de VGP en matière de transport et de déplacements

Cadre juridique et réglementaire définissant l'organisation des transports collectifs en Ile-de-France

Le Syndicat des Transport d'Ile-de-France (STIF) – Ses attributions

Son statut : Autorité organisatrice des transports en Ile-de-France

- fixe les relations à desservir; définit la consistance des services; désigne les exploitants; Il est responsable de la politique tarifaire;
- veille à la cohérence des programmes d'investissement;
- Il favorise le transport des personnes à mobilité réduite;
- Il peut organiser des services de transport à la demande;
- Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

Sur des périmètres ou pour des services définis d'un commun accord, le STIF peut déléguer tout ou une partie des attributions précitées, à l'exception de la politique tarifaire, à des collectivités territoriales ou à leurs groupements.

1- Description des compétences de VGP en matière de transport et de déplacements

Les différents liens contractuels entre les acteurs

Contrat de type 2



Convention AOP



Conventions spécifiques

Convention partenariale tripartite

- 4 contrats type 2
(VGP – Plaine de Versailles – Traverciel-Vélizy)
- 4 conventions partenariales
(VGP – Plaine de Versailles – Traverciel-Vélizy)
- 1 convention AOP
- 3 conventions spécifiques
(lignes N/J/JLB/15/17 – SQYBUS 415 – Savac 263)



1- Description des compétences de VGP en matière de transport et de déplacements

Cadre juridique et réglementaire définissant l'organisation des transports collectifs en Ile-de-France

Les différents liens contractuels entre les acteurs :

➤ Contrats d'exploitation de « Type 2 » :

- Signataires : STIF et transporteurs
- Champ d'application : ils définissent les modalités de fonctionnement entre le STIF et les transporteurs concernant notamment l'offre de référence, la qualité de service, la rémunération,...

➤ Conventions partenariales tripartites (Type 2) :

- Signataires : STIF, transporteurs, collectivités financeurs des transports publics
- Champ d'application : elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les collectivités accompagnent l'exécution des CT2 notamment en définissant les contributions financières des collectivités.
- VGP est signataire de 4 conventions partenariales : VGP-Le Chesnay, Plaine de Versailles, Traverciel et Vélizy

➤ La convention de délégations de compétences – AOP sur le plateau de Saclay :

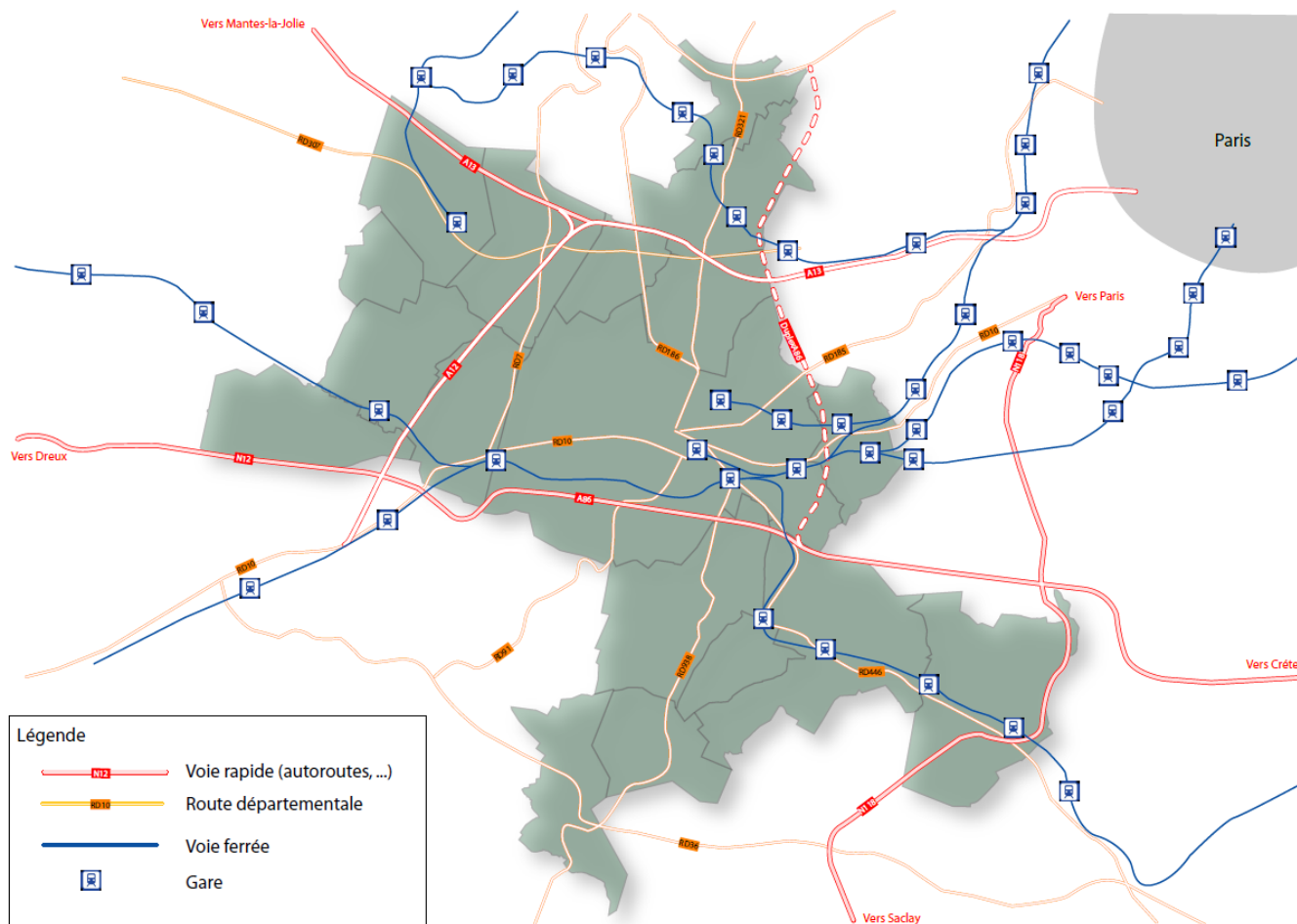
- Signataires : STIF, CPS, SQY et VGP
- Champ d'application : elle définit avant toutes les règles de financement entre les collectivités et le STIF (répartition à 50/50 des charges des nouvelles offres) et les modalités d'échange d'information entre collectivités.

➤ Les conventions de financement des lignes inter-agglomération:

- Une convention entre la CPS et VGP pour le financement des lignes 15 et 17 du réseau Mobicaps et des lignes N,J,JLB du réseau Phébus
- Une convention entre la SQY et VGP pour le financement des ligne SQYBUS 415 et SAVAC 263

2. Caractéristiques, spécificités et enjeux du territoire de VGP

Les axes routiers et ferrés sur VGP



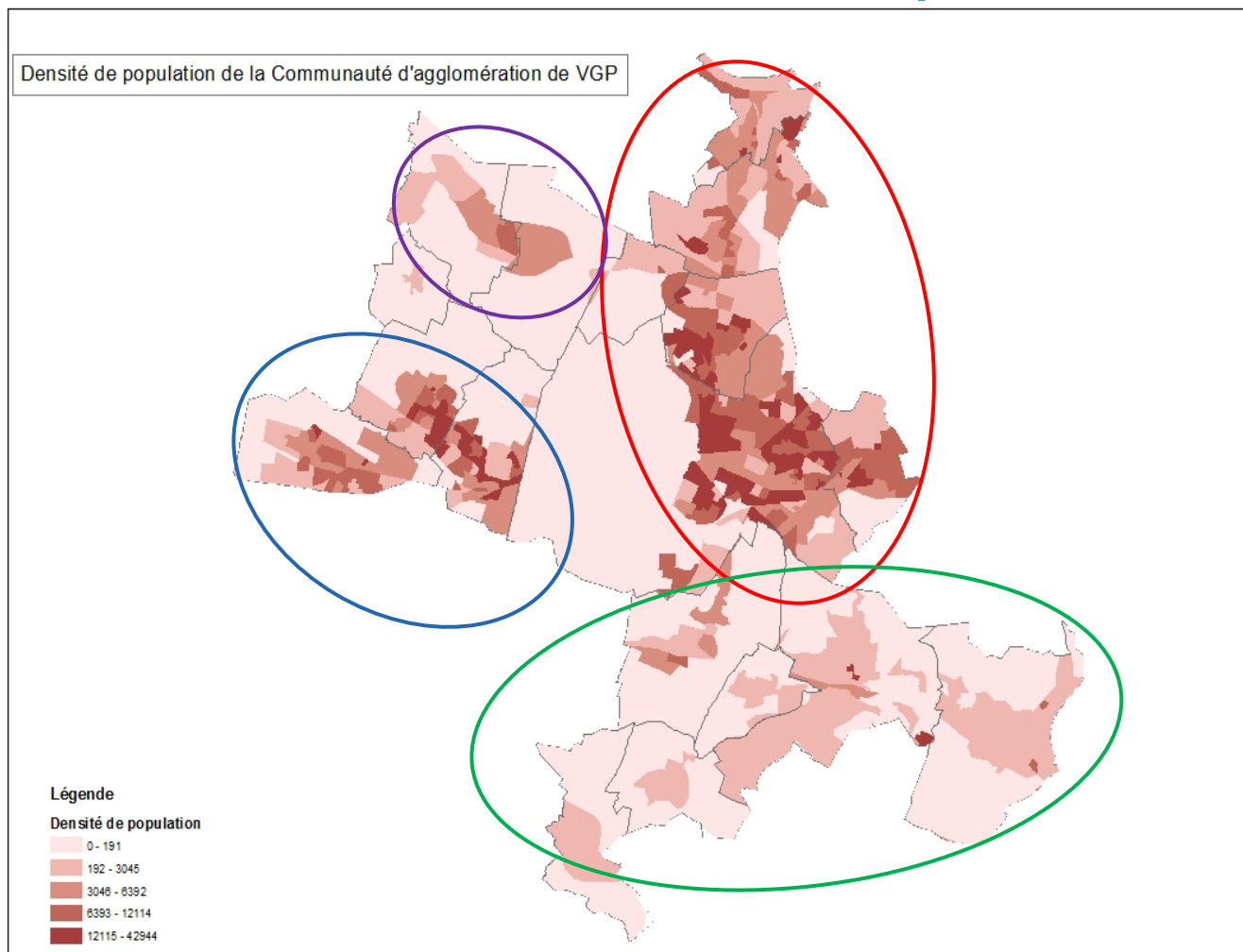
Le territoire de VGP est irrigué par de grands axes de circulation dont l'A12, l'A13, l'A86

Une très bonne desserte par le réseau ferré avec les lignes du RER C, Transiliens Saint-Lazare (L), Montparnasse (N) et la Défense (U)

Un réseau routier secondaire important principalement centré sur Versailles.

2. Caractéristiques, spécificités et enjeux du territoire de VGP

Caractérisation de la demande de déplacement



- **247 000 habitants** sur les 18 communes de VGP
- **Des densités de population très contrastées** (densité moyenne de VGP : 6 644 hab/km²);
- **Des ensembles urbains fragmentés** avec :

-les communes constituant le cœur du territoire constitué par une zone dense et continue(cercle rouge);

→ 7 356 hab/km²

-les communes moins denses de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin, situées au nord-est, dans la plaine de Versailles(cercle violet);

→ 1 194 hab/km²

-les communes de Fontenay-le-Fleury, Bois d'Arcy, Saint-Cyr-l'Ecole (cercle bleu);

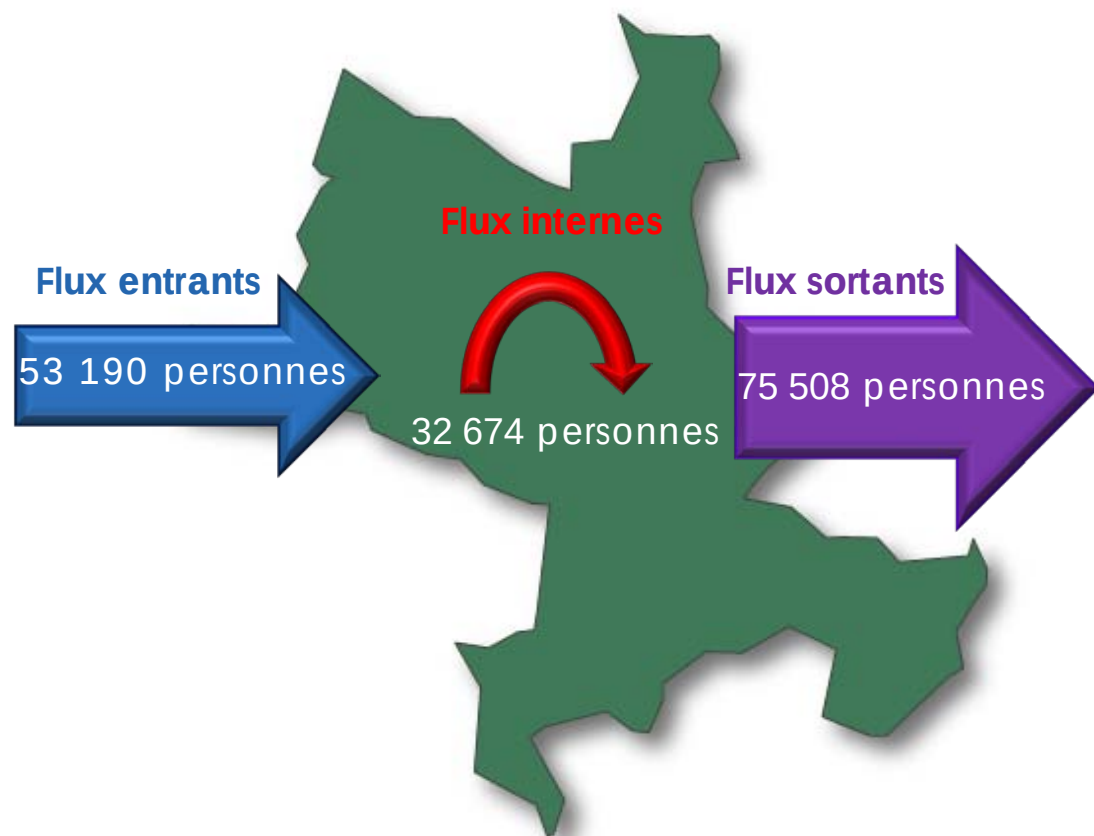
→ 5 517 hab/km²

-les communes de la vallée de la Bièvre (cercle vert),

→ 3 868 hab/km²

2. Caractéristiques, spécificités et enjeux du territoire de VGP

Les flux domicile – travail entre VGP et les principales communes et intercommunalités (INSEE 2009)

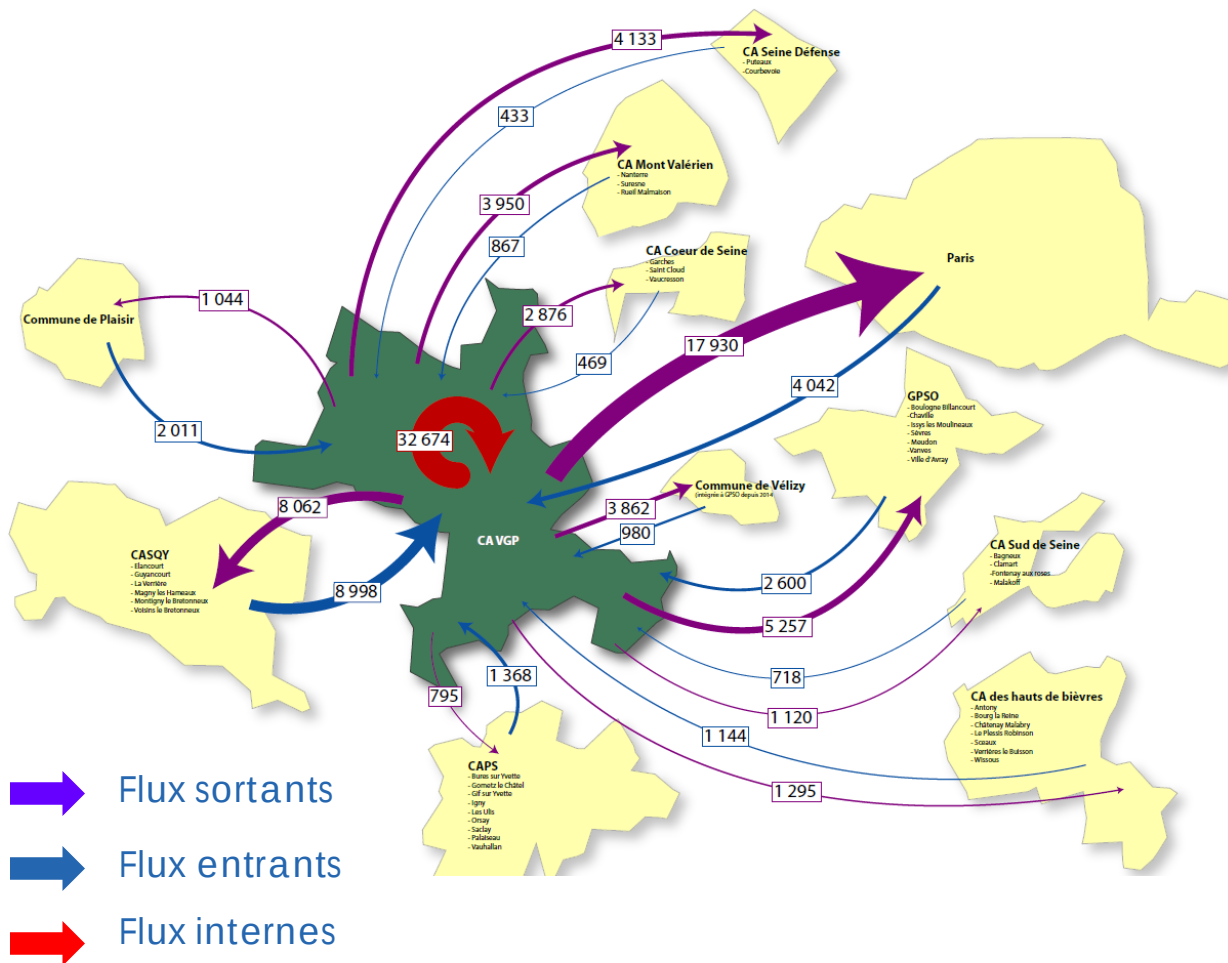


Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi sur VGP : 108 482 personnes

- Nombre d'emplois sur VGP : 85 864
- Flux entrants : 53 190 personnes
- Flux Sortants : 75 508 personnes
- Flux internes : 32 674 personnes

2. Caractéristiques, spécificités et enjeux du territoire de VGP

Les flux domicile – travail entre VGP et les principales communes et intercommunalités (INSEE 2009)



- 82 000 actifs résidants sur VGP

- Les actifs de VGP travaillent en majorité à Paris, (soit 36% des actifs hors flux internes).

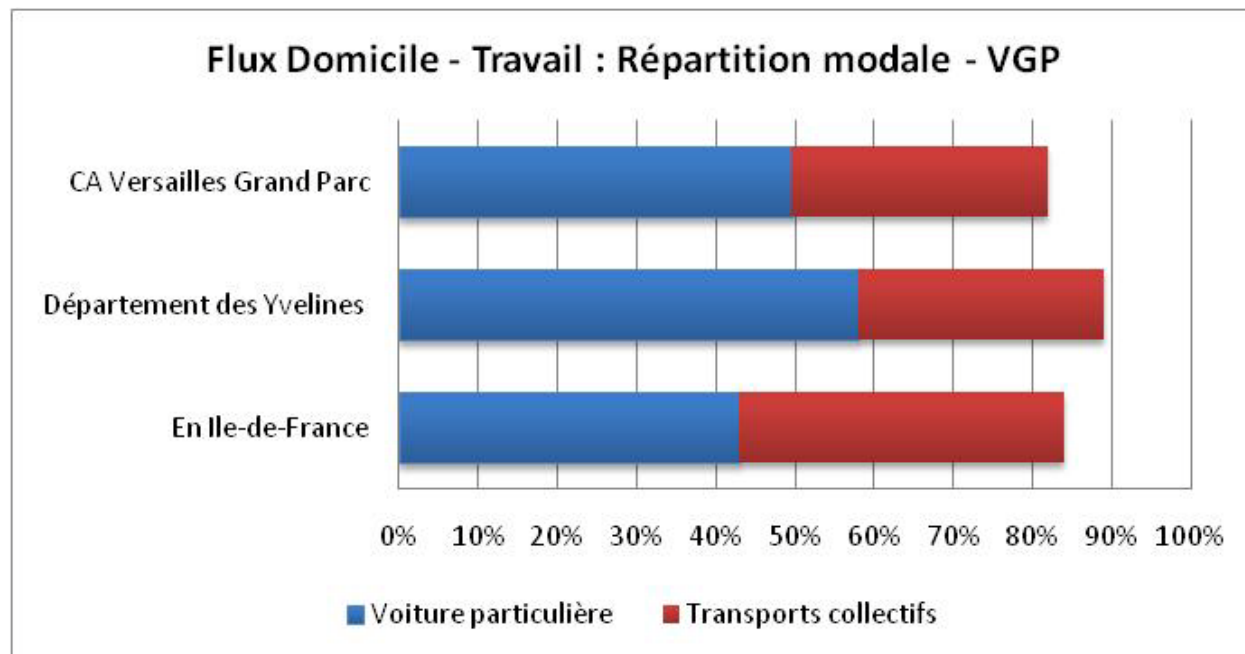
- Une part importante des actifs travaillent dans les agglomérations de petite couronne.

- De nombreux actifs de la SQY viennent travailler à VGP.

2. Caractéristiques, spécificités et enjeux du territoire de VGP

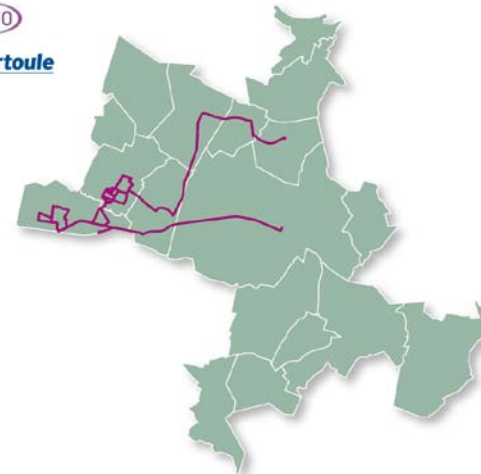
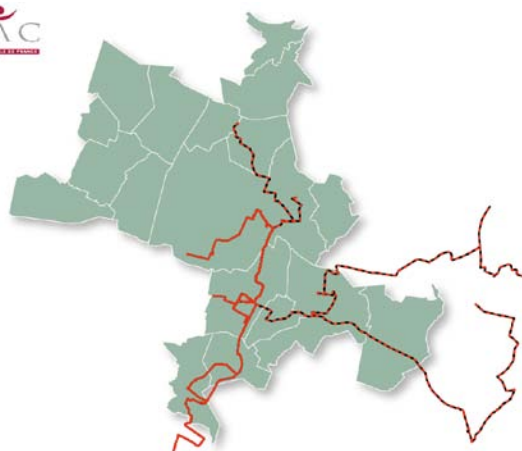
Caractérisation de la demande de déplacement

Répartition modale pour les flux domicile – Travail des actifs de la CAVGP



Une répartition modale privilégiant la voiture individuelle (50 %), cependant la part modale des transports en commun (33 %) est légèrement supérieure à celle observée dans le département des Yvelines (31 %).

2. Caractéristiques, spécificités et enjeux du territoire de VGP



➤ Transporteur Phébus

- CT2 : VGP/Le Chesnay
- Nombre de lignes : 43 lignes
- Desserte principale du réseau urbain

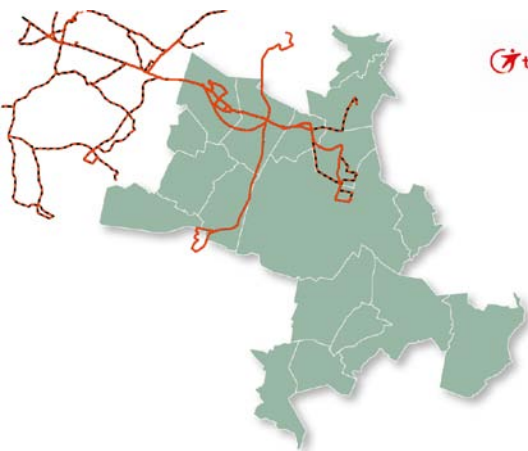
➤ Transporteur Savac

- CT2 : VGP/Le Chesnay
- Nombre de lignes : 6 lignes de bus dont une à destination des scolaires du LFA – ligne 39-37 (itinéraire en pointillé)
- Dessert principalement les communes du sud du territoire

➤ Transporteurs Stavo-Hourtoule (groupe Lacroix)

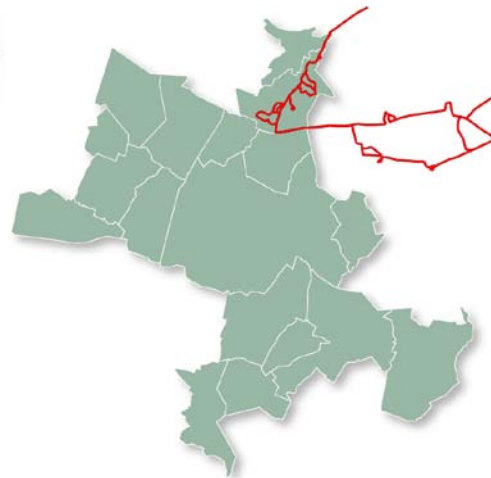
- CT2 : VGP/Le Chesnay
- Nombre de lignes : 6 lignes de bus dont 4 lignes interne à la commune de Fontenay-le-Fleury
- Dessert principalement l'ouest de l'agglomération.

2. Caractéristiques, spécificités et enjeux du territoire de VGP



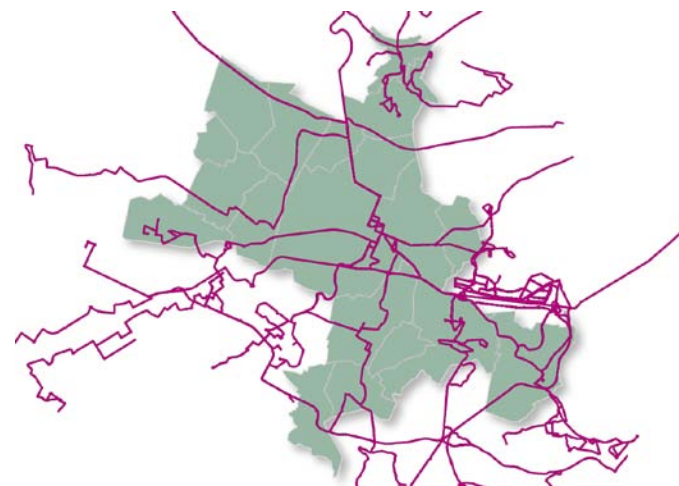
➤ Transporteur Transdev Ecquevilly

- CT2 : Plaine de Versailles
- Nombre de lignes : 13 lignes
- Desserte des communes du nord ouest de VGP et de la plaine de Versailles
- Nombreuses lignes scolaires (lignes en pointillé).



➤ Transporteur Transdev Nanterre (réseau Traverciel)

- CT2 : Traverciel
- Nombre de lignes : 4 lignes
- Desserte de la Celle-Saint-Cloud.



➤ Autres lignes

- Elles appartiennent à d'autres CT2 (CASQY, CAPS, Vélizy, ...) ou sont gérées directement par le STIF (RATP, Mobiliens, Express)

2. Caractéristiques, spécificités et enjeux du territoire de VGP

FORCES

- 17 gares implantées sur le territoire assurant une très bonne desserte ferrée.
- Un réseau de bus couvrant l'ensemble des communes de VGP (bonne couverture spatiale).
- Un bon taux de couverture (Recettes/dépenses) : 29 % en 2013, dû à un bon taux d'utilisation des transports collectifs (2,8 voyages/km).

OPPORTUNITES

- Fin du contrat type 2 en 2016.
- Ouverture de la gare routière Versailles Chantiers.
- Arrivée des grands projets d'infrastructure (TGO, TTVE, Grand Paris Express).
- OIN de Paris-Saclay, Cluster Mobilités innovantes (Vedecom, Move'o)

FAIBLESSES

- Multiplicité des transporteurs générant un manque de lisibilité des réseaux pour les voyageurs.
- Une fréquentation du réseau urbain (Phébus) en légère augmentation (+1,8 %), en deça du taux d'évolution observé sur le réseau Optile (+3,4 %).
- Un taux d'utilisation des réseaux bus par les habitants de VGP inférieur au taux observé dans les agglomérations similaires (nombre de voyages/habitant : 72 contre 78).
- Une faible vitesse commerciale (12 km/heure sur le réseau urbain Phébus).
- Des réseaux de transport présentant des coûts d'exploitation élevés (6,6 €/km contre 4,59 €/km sur les réseaux de province).

MENACES

- Budget du STIF contraint (coût du dézonage, prise en charge de la TVA,...).

3. Le service Déplacements : le budget

Montant des dépenses de fonctionnement en 2014

- **BP 2014 : 2 916 000 € (soit + 188 % depuis 2011).**

Il se répartit de la manière suivante :

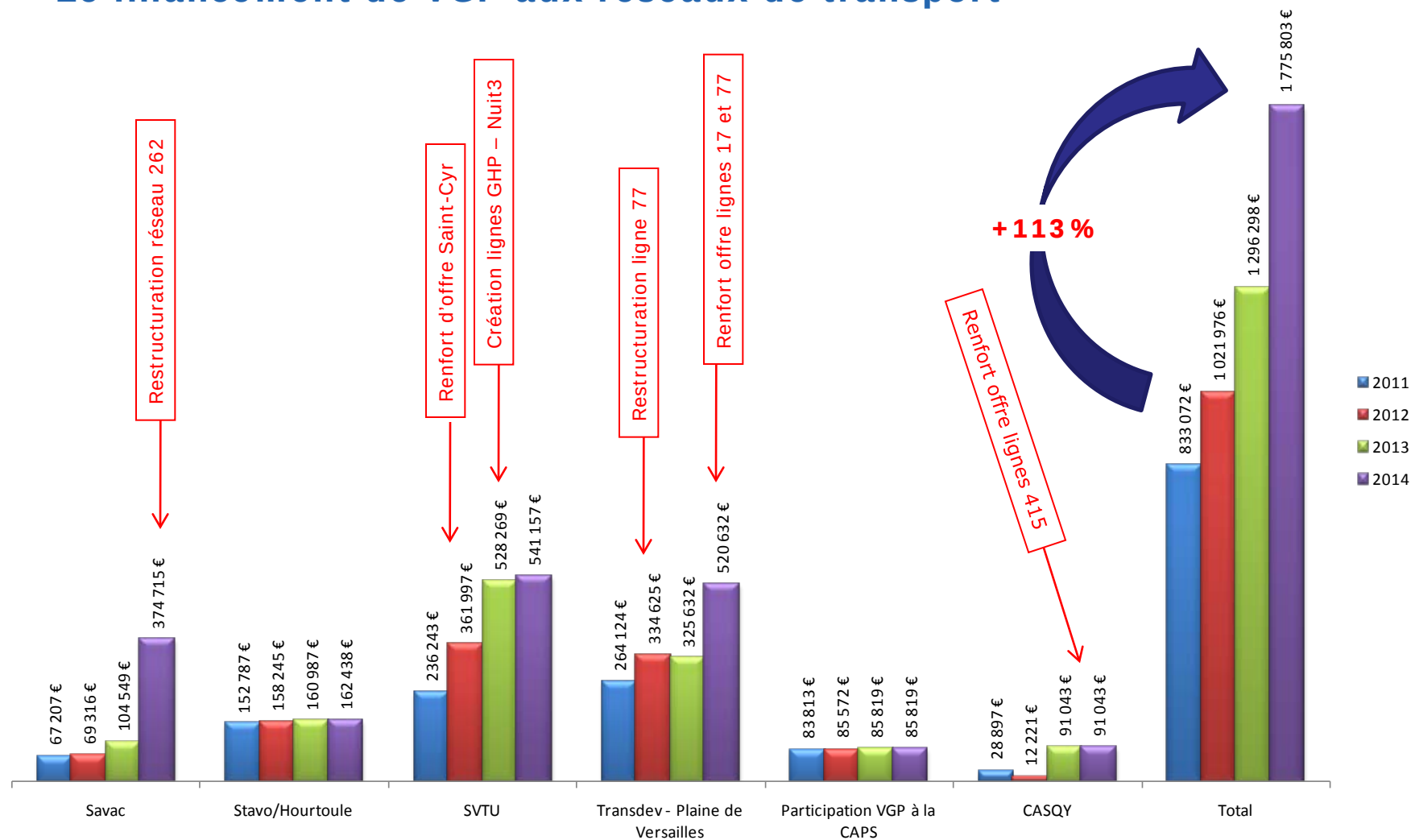
- Participation au fonctionnement des réseaux de bus : 2 600 000 €
- Participation de fonctionnement des réseaux de bus de la CASQY et de la CAPS: 180 000 €
- Etudes : 78 000 €
- Entretien du parking de la gare RER St Cyr l'Ecole: 50 000 €
- Transports divers (événements, ...): 5 000 €
- Frais d'annonce : 2 000 €
- Frais de mission: 1 000 €

Montant des dépenses d'investissement 2014

BP 2014 : 100 000 €, fléché pour l'entretien du P+R de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole

3. Le service Déplacements : le budget

Le financement de VGP aux réseaux de transport

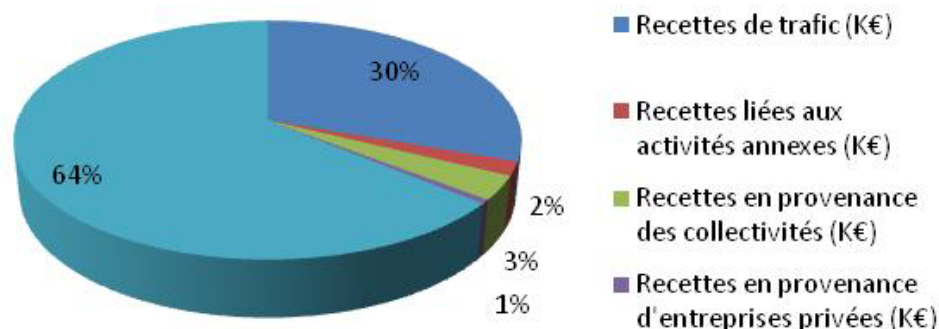


Montants HT indexés hors participation du Chesnay et de la Celle-Saint-Cloud (+ 420 000€)

3. Le service Déplacements : le budget

Exemple du réseau de bus du CT2 « Versailles Grand Parc - Le Chesnay » * – année 2014 (K€ en euros constants)

Recettes couvrant le coût de fonctionnement du réseau
CT2 VGP pour l'année 2014



Coût de fonctionnement : 33 M€

Répartition des recettes :

- Contributions du STIF : 64%
- Recettes de trafic : 30 %
- Recettes en provenance de VGP : 3 %
- Recettes liées aux activités annexes (publicité) : 2 %
- Recettes en provenance des entreprises privées : 1 %

**Le CT2 VGP inclut 39 lignes de bus dont les réseaux Phébus, SAVAC et Stavo/Hourtoule*

3. Le service Déplacements : les dossiers en cours



Programme pluri-annuel de développement de l'offre bus : montage des dossiers auprès du STIF



Diagnostic des réseaux de bus, mise en place d'un observatoire



Entretien du parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole : espaces arborés, voirie



Etude réseau viaire sur Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles



- Suivi des projets ferrés (TGO, TTVE , Grand Paris);
- Veille et suivi du fonctionnement des réseaux ferrés (comités de suivi,...)



Suivi de la qualité des réseaux de bus



Etude de pôle sur le secteur de Saint-Cyr l'Ecole



Pôle Chantiers, restructuration des lignes de bus



Mise en œuvre du plan local de déplacements



Mobilités innovantes (Movéo, Védécom,...)

6. Liens utiles



Plan local de déplacements de la région de Versailles disponible sur : www.versaillesgrandparc.fr



Plan de déplacements urbain d'Ile de France (PDUIF) disponible sur : <http://pdu.stif.info>



Schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) disponible sur : www.iledefrance.fr



Site internet du STIF : www.stif.info